

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF94

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 13, après le mot :

« chèques »,

insérer les mots :

« bancaires et postaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.